

**MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE
LOT 1
Déplacement du réseau de distribution d'eau et de ses
branchements**

ACTE D'ENGAGEMENT

Maître d'ouvrage : Mairie de Lannéanou
3 rue des Hortensias
29640 LANNEANOU
Tél : 02 98 78 12 07
Courriel : lanneanou-mairie@wanadoo.fr

Date et heure limites de remise des offres : LUNDI 3 OCTOBRE 2016
à 17 heures 00

AE.1 Maîtrise D'OUVRAGE

Maître d'ouvrage

Adresse

Mairie de Lannéanou
3 rue des Hortensias
29640 LANNEANOU

Personne habilitée à signer le marché

Michèle BEUZIT – Maire de Lannéanou

AE.2 CONTRACTANT(S)

Le, contractant unique, soussigné :

- M/Mme
- La société

	Contractant personnellement,
RCS	
Représentée par	Dûment habilité(e),
Adresse	
Code NAF	N° SIRET
TVA intracommunautaire	
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes	

Les, **cocontractants soussignés**, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, groupées :

- conjoints** (cf. grille de répartition des prestations annexée)
- Solidaires**, les unes des autres,

Et désignées dans le marché sous le nom "Maître d'œuvre".

1^{er} cotraitant :

- M/Mme
- La société

	Contractant personnellement,
RCS	
Représentée par	Dûment habilité(e),
Adresse	
Code NAF	N° SIRET
TVA intracommunautaire	
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes	

2^e cotraitant :

- M/Mme
- La société

	Contractant personnellement,
RCS	
Représentée par	Dûment habilité(e),
Adresse	
Code NAF	N° SIRET
TVA intracommunautaire	
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes	

3^e cotraitant :

- M/Mme
- La société

	Contractant personnellement,
RCS	
Représentée par	Dûment habilité(e),
Adresse	
Code NAF	N° SIRET
TVA intracommunautaire	
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes	

Le maître d'œuvre, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, est représenté par :

..... dûment mandaté à cet effet, conformément à la convention de mandat annexée.

En cas de groupement conjoint, le mandataire est :

- conjoint
- Solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique, pour l'exécution du marché.

Le contractant unique ou les contractants, après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés et du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),

Après avoir produit toutes les attestations prévues aux articles 48 à 50 du décret 2016-360 du 25 mars 2016,

AFFIRMENT, sous peine de résiliation de plein droit du contrat, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles ils interviennent ne tombent sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi du 14 avril 1952 modifiée.

S'ENGAGENT, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le CCAP, à exécuter la mission de maîtrise d'œuvre aux conditions particulières ci-après, qui constituent l'offre.

AE.3 OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché est un marché de maîtrise d'œuvre portant sur l'opération ci-dessous :

DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION

L'ouvrage sur lequel porte la mission de maîtrise d'œuvre appartient à la catégorie « infrastructures ».

Le maître d'ouvrage envisage, conformément au programme et à l'enveloppe prévisionnelle ci-annexés, une opération ayant pour objet le déplacement du réseau de distribution d'eau et de ses branchements.

CONTENU DE LA MISSION

Le contenu et l'étendue de la mission de maîtrise d'œuvre sont définis à l'article AP 6 du CCAP et dans le CCTP.

DÉLAIS D'EXÉCUTION

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est de mois, à compter de la date de réunion de démarrage prévue dans les 15 jours suivant la notification.

Les délais d'exécution de chaque élément de mission sont fixés comme suit :

Etudes préliminaires – EP		semaines
Etudes d'avant-projet - AVP		semaines
Etudes de projet – PRO		semaines
Dossier de consultation des entreprises		semaines
Assistance contrat de travaux – ACT		semaines
Dossier des ouvrages exécutés		Semaines
Assistance aux opérations de réception (AOR) :		Semaines
- Délai de remise du DOE		

Le point de départ de chacun de ces délais est fixé à l'article 7 4.1 du CCAP.

AE.4 OFFRE DE PRIX

Conditions générales de l'offre de prix :

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois précédent le mois de remise des offres, dit mois zéro (m0) du marché de maîtrise d'œuvre

La part de l'enveloppe prévisionnelle du maître de l'Ouvrage affectée aux travaux est fixée à **135 000 euros HT**.

Le coût prévisionnel est établi dans les conditions prévues à l'article AP 9.1 du CCAP.

Forfait provisoire de rémunération :

Il est fixé à € HT

..... € TTC, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du contrat étant de %

Soit euros TTC.
(En toutes lettres)

Compléter l'annexe 1 : répartition des honoraires par co-traitant.

Forfait définitif de rémunération :

Le forfait de rémunération est rendu définitif dans les conditions de l'article AP 8.3 du CCAP.

Répartition du forfait de rémunération par élément de mission

Eléments de mission de maîtrise d'œuvre	% de la mission de base
Etudes préliminaires	
Etudes d'avant projet	
Etudes de projet	
Assistance à la passation des contrats de travaux	
Visa	
Direction de l'exécution des contrats de travaux	
Assistance aux opérations de réception	

AE.5 PAIEMENTS

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après selon la décomposition et la répartition jointes en annexe.

Contractant unique ou 1^{er} cotraitant :

Titulaire	Banque	Guichet	N° de Compte	Clé
.....
IBAN :				
BIC				

2^{ème} cotraitant :

Titulaire	Banque	Guichet	N° de Compte	Clé
.....
IBAN :				
BIC				

3^{ème} cotraitant :

Titulaire	Banque	Guichet	N° de Compte	Clé
.....
IBAN :				
BIC				

Ordonnateur

Comptable assignataire des paiements

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret 2016-360 du 25 mars 2016:

Chapitre budgétaire

Article

Cadre réservé à la mention d'exemplaire unique en vue du NANTISSEMENT ou de la CESSION DE CRÉANCE

<input type="text"/>	<input type="text"/>

AE.6 ASSURANCES

Contractant unique ou 1^{er} cotraitant :

Compagnie d'assurance

N° de police

2^e cotraitant :

Compagnie d'assurance

N° de police

3^e cotraitant :

Compagnie d'assurance

N° de police

L'attestation d'assurance de chaque cotraitant est jointe au présent contrat.

Fait en un seul original

A, le

Vu pour valoir acceptation de la présente offre,

Mention manuscrite « Lu et approuvé »

Fait à Lannéanou, le

Signature du candidat
(Nom, prénom, qualité du signataire, cachet éventuel)

Michèle BEUZIT
Maire de Lannéanou

ANNEXE 1 : REPARTITION DES HONORAIRES PAR ELEMENT DE MISSION ET PAR COTRAITANTS

Coût prévisionnel des travaux 135 000 € HT
 Taux de rémunération %
 Forfait de rémunération € HT

	% sur honoraires	Total global HT	Répartition par cotraitant				
			Part de	Part de	Part de	Part de	Part de
Etudes préliminaires							
Etudes d'avant-projet (AVP)							
Etudes de projet (PRO)							
Assistance Contrat de Travaux (ACT) :							
VISA							
DET							
Assistance aux opérations de réception (AOR)							